

Le mardi 19 avril 2022

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 mars 2021**

Présents :

Mmes et MM. Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Laure MATHIEU, Nathalie LYONNE, Alexandre PICAT, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI.

Absent : néant

Excusés : Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Christèle BARET, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Mme Laure MATHIEU

Président de séance : M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame Laure Mathieu se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

3. Approbation du compte de gestion 2021 du receveur de VINAY

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur de VINAY, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant qu'après avoir comparé les chiffres du compte de gestion avec ceux du compte administratif, il n'a été constaté aucune différence.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020,

dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

autorise monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur le maire quitte la séance.

4. Approbation du compte administratif 2021

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du budget de la commune. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées.

Considérant que Mme Sylvie Fugier, 1ère adjointe, présente le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le président, accompagné du compte de gestion du receveur,

Procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a) - (b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture
Investissement	808 027.32	555 972.45	252 054.87	-34 740.75	217 314,12
Fonctionnement	821 562,36	653 515,83	168 046,53	142 714,73	310 761,26
TOTAL	1 629 589,68	1 209 488,28	420 101,40	107 973,98	528 075,38

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal, hors de la présence de monsieur le maire, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés,

autorise monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

5. Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2021

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le conseil municipal réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. Albert Buisson, maire, délibère sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a) - (b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture
Investissement	808 027.32	555 972.45	252 054.87	-34 740.75	217 314,12
Fonctionnement	821 562,36	653 515,83	168 046,53	142 714,73	310 761,26
TOTAL	1 629 589,68	1 209 488,28	420 101,40	107 973,98	528 075,38

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2021 s'élève à **310 761,26 €**.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- Affecter au budget principal 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élevant à **310 761,26 €** de la façon suivante :

- . Affectation en réserve d'investissement au compte de recette 1068 : **150 547,45 €**
- . Affectation au chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : **160 213,81 €**

Le conseil municipal, hors de la présence de monsieur le maire, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'affecter les sommes suivantes au budget primitif 2022 :

- . au compte de recette 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **150 547,45 €**
- . au chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : **160 213,81 €**

Et de **d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

6. Vote du budget primitif 2022

Après une présentation détaillée du projet de budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 048 721,81	888 508,00
REPORTS	Reprise des résultats antérieurs		160 213,81
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 048 721,81	1 048 721,81

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	937 155,43	511 797,67
	Affectation de résultat 2021 : Art 1068		150 547,45
	Virement de la section de fonctionnement		57 496,19
REPORTS	Reprise des résultats antérieurs		217 314,12
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		937 155,43	937 155,43

TOTAL BUDGET	1 985 877,24	1 985 877,24
---------------------	---------------------	---------------------

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

de voter le budget par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

d'approuver le budget primitif 2022 de la commune de l'ALBENC qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- . **Section de fonctionnement** : **1 048 721,81 €**
- . **Section d'investissement** : **937 155,43 €**
- TOTAL I** **1 985 877,24 €**

Et de **d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

7. Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Au vu des recettes prévisionnelles 2022 en fonctionnement et de l'équilibre budgétaire global 2022 et considérant qu'il convient de maîtriser la pression fiscale appliquée sur les contribuables de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- **DECIDER** de reconduire au titre de l'exercice 2022 les taux appliqués en 2021, soit :

- . Taxe d'habitation (TH) : **0 %** suite à réforme
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **18,44 % + 15,90 % (*) = 34.34 %**
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **54,20%**

(*) *taux de TFPB du Département qui vient compenser la taxe d'habitation suite à réforme.*

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

de reconduire au titre de l'exercice 2022 les taux appliqués en 2021, soit :

- . Taxe d'habitation (TH) : **0 %** suite à réforme
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **18,44 % + 15,90 % (*) = 34.34 %**
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **54,20%**

(*) *taux de TFPB du Département qui vient compenser la taxe d'habitation suite à réforme.*

Et **d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

8. Répartition des subventions aux associations

Monsieur le maire donne lecture des propositions de subventions aux associations

Association	Répartition des subventions					
	2020	Propositions 2021			CA 2021	BP 2022
		Vote BP 2020	Covid	Total		
Espace Nature Isère	855	855		855	855	855
Amicale boules	285	285		285	285	285
Amicale donneurs de sang	76	76		76	76	76
MFR de Chatte	90	90		90	90	90
Lycée de Bellevue	90	90		90	90	90
ACCA (chasse)	95	95		95	0	190
Club de l'Age d'Or	295	295		295	295	295
Comité des fêtes	1 300	1 300		1 300	1300	1300
Comité des fêtes (feu d'artifice)	0	0		0	2000	0
AFIPH section Vinay	90	90		90	90	90
MJC (fonctionnement)	3 183	3 183	1 000	4 183	3183	3183
MJC (activités)	4 227	4 227		4 227	4227	4227

Association	Répartition des subventions (suite)					
	2020	Propositions 2021			CA 2021	BP 2022
		Vote BP 2020	Covid	Total		
MJC - Ecole de Roller Hockey	900	54x15=810		810	1080	
MJC - Ecole Badminton	210	13x15=195		195	255	
Resto du cœur	200	200		200	200	200
Sou des écoles (fonctionnement)	1 000	1 000	1 000	2 000	1000	1000
Souvenir Français	50	50		50	50	50
FNACA	50	50		50	50	50
USARG (rugby)	3 000	3 000	500	3 500	3000	3000
Ecole de rugby	345	15x15=225		225	240	
Projet patrimonial école (CM2)					1000	0
Loco Motive (enfants hospitalisés)					200	200
EFMA						45
Je consomme à Cras						500
Radio Sud-Grésivaudan						100
Union nationale de protection civile						500
Divers		884		884		3 174
TOTAL :	16 341	17 000	2 500	19 500	19 566	19 500

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'octroi des subventions tel que défini dans le tableau ci-dessus pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'accorder aux associations la répartition des subventions tel que défini ci-dessus,
d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

9. Dotation scolaire 2022

Section	2021 Budgété	2021 Corrigé	CA 2021	BP 2022	Observations
Reliquat année N-1	3 773	3 773		5 794,24	Prévu - réalisé N-1
Fournitures scolaires	7 460	7 830	7 648,23	7 425,00	45 €/élève en 2021 (174 él.) 45 €/élève en 2022 (165 él.)
Dotation Directeur	150	150		150,00	
Adhésion OCCE	348	348	397,15	400,00	2 € /élève (174 él.) 2,35 € / élève en 2021
Transport piscine				1 200,00	
Divers	1 500	1 500			
Article 6067 - Fournitures	13 231	13 601	8 045,38	14 969,24	

<u>Photocopieur</u>					
Copies NB	800	800	727,26	800,00	107 249 copies NB en 2020 119 886 copies NB en 2021
Copies couleur	590	590	424,44	590,00	7 340 copies couleur en 2020 7 326 copies couleurs en 2021
Location photocopieur	1 198	1 198	1 197,68	1 198,00	299,42 €/ trimestre
Article 6156 - Maintenance	2 588	2 588	2 349,38	2 588,00	

TOTAL :	15 818	16 189	10 394,76	17 557,24	
----------------	---------------	---------------	------------------	------------------	--

10. Travaux de mise en souterrain du réseau basse tension – Programme 2023 - 2024

Monsieur Gérard CAMBON, conseiller municipal, présente le dossier. Il précise que ces travaux sont à prévoir en 2023 voir 2024.

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE 38) a étudié la faisabilité de la mise en souterrain du réseau électrique basse tension dans la Grande Rue entre la place Général Marchand et la sortie Nord du village.

L'opération est chiffrée à 85 861 € H.T. (102 061 € T.T.C.). Aucune participation ne sera demandée à la commune, les travaux étant entièrement pris en compte par TE 38.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés au conseil municipal,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 qui s'élève à 0 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

- **décide :** pour : 11 contre : 0 abstention : 0
- de prendre acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

prix de revient prévisionnel	102 061 €
financements externes	102 061 €
participation prévisionnelle	0 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)	
- de prendre acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

11. Extension du réseau basse tension pour alimentation du bâtiment agricole de M. Kévin PICOT

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront en place, les travaux d'extension du réseau basse tension pour alimenter le bâtiment agricole de M. Kévin PICOT au lieu-dit Bivan.

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 21 882 €.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ci-après :

. Prix de revient prévisionnel :	21 882 € TTC
. Financements externes :	18 366 € TTC
. Participation de la commune :	3 516 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

- **décide :** pour : 11 contre : 0 abstention : 0
- de prendre acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

prix de revient prévisionnel	21 882 €
financements externes	18 366 €
participation prévisionnelle	3 516 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)	

de prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 3 516 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

de facturer, conformément au permis de construire, la somme de 3 516 € au demandeur, M. Kévin PICOT.

12. Questions diverses

- Organisation de la journée du 14 mai 2022, mesdames Christèle Baret et Sylvie Fugier, monsieur Paul Roux sont en charge de la préparation de ce moment festif ;
- Aménagements de sécurité le long du CD35 : les racines des acacias abiment le béton ce qui induit un décalage des bordures. Le projet est d'abattre ces arbres, de planter de nouveaux arbres de variété différente afin d'éviter, à nouveau, cette problématique ;
- Point propre vers l'ancienne poste : reprise des bordures et installation de poteaux bois pour conserver et mettre en sécurité le cheminement piétonnier ;
- Réception de la convention avec le C.A.U.E. pour notre projet de transition énergétique sur les bâtiments communaux. Etant adhérent au C.A.U.E. nous bénéficieront de cinq jours de prestations sans aucune charge complémentaire ;

- Logement sur l'ancienne poste : des demandes de location sont parvenues en mairie mais il avait été envisagé de faire des travaux au préalable avant de le remettre en location. Suite aux événements en Ukraine, il avait été également proposé de mettre ce dernier à disposition d'une famille si la commune était sollicitée dans ce sens ;
- Point sur l'adressage : deux secteurs ont été ajoutés : la Croix Rouge et les Jardins d'Eva, soit sur l'ensemble du nouvel adressage cent quatorze logements concernés ;
- Commission chemins : réunion à 9h30 le 9 avril prochain ;
- Corvée des chemins : comme chaque année, la corvée des chemins est organisée afin d'obstruer les trous sur ces derniers. Elle aura lieu le 29 avril 2022.
- Tours de garde élection du 10 et 24 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le maire,
Albert BUISSON

